

REGLEMENT

TROPHEE Auvergne–Rhône–Alpes

2021 / 2024

Table des matières

1	Présentation	2
2	Objectifs	2
3	Calendrier.....	2
4	Règlementation générale et technique	2
5	Emargement	3
6	Constitution des équipes.....	3
6.1	La feuille d'équipe.....	3
7	Timing de course et essais	4
8	Les engagements.....	4
9	Les inscriptions.....	5
10	Les catégories 2021 à 2024 (Voir le tableau annexe I).....	5
11	Classement et récompenses	5
11.1	Classement général.....	5
11.2	Classement des équipes.....	5
11.3	Classement des clubs	5
11.4	Récompenses	6
11.4.1	Récompenses classement individuel.....	6
11.4.2	Récompenses équipe vainqueur	6
12	Cérémonie protocolaire.....	6
13	Arbitres et bénévoles :	6
14	Pistes et club organisateur	7
15	Informations	7
	Annexe I.....	8

A	11/05/2021	Première issue
Rév.	Date	Modifications



1 Présentation

Le Trophée Auvergne–Rhône–Alpes se déroulera en une manche et opposera les pilotes de toute la région Auvergne–Rhône–Alpes.

Le Trophée Auvergne–Rhône–Alpes est une course par équipe.

2 Objectifs

Favoriser la promotion du BMX RACE et faciliter le démarrage des jeunes compétiteurs au niveau régional

Permettre aux licenciés de participer à une compétition en franchissant un autre palier supplémentaire et se faire confronter et connaître les pilotes de notre région dans chaque catégorie.

Le Trophée Auvergne–Rhône–Alpes est ouvert aux pilotes extérieurs au comité AURA.

Le Trophée Auvergne–Rhône–Alpes permettra aux pilotes de se rencontrer sur une compétition conviviale.

3 Calendrier

Le Trophée Auvergne–Rhône–Alpes se déroulera sur une manche au mois d'octobre.

Chaque année la date définitive sera définie par la commission BMX RACE dès la parution du calendrier national.

4 Règlementation générale et technique

Le règlement national en vigueur à la date des compétitions sera le règlement de référence.

Le Trophée Auvergne–Rhône–Alpes est accessible à tout pilote détenteur d'une licence en cours de validité délivrée par la FFC.

Le Trophée Auvergne–Rhône–Alpes sera remporté par une équipe

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Tout pilote non inscrit ne pourra pas participer aux essais ni prendre le départ de la course. Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le Président de Jury.

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conformément au règlement en vigueur.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

La tenue du pilote devra-t-être conforme au règlement en vigueur.

5 Emargement

Il n'y aura pas d'emargement, ni de contrôle de licence.

L'emargement est remplacé par une diffusion sur le site internet du comité Auvergne-Rhône-Alpes de la liste des pilotes et par un affichage de la liste des pilotes inscrits par catégorie.

Chaque pilote devra s'assurer avant de prendre part aux essais qu'il est bien inscrit et contrôler son numéro de pilote (Chiffres et Lettre) et sa catégorie.

6 Constitution des équipes

- L'équipe sera composée de :
 - 5 pilotes en 20 pouces + 1 fille + 1 cruiser
 - Un pilote ne peut pas être dans plusieurs équipes.
 - L'équipe peut être composé de pilotes de différent club.
 - Un club peut avoir plusieurs équipes.

7 La feuille d'équipe

Nom de l'équipe :						
Nombre	N° plaque	Nom	Prénom	Club	catégorie	points
1						
2						
3						
4						
5						
Fille						
1						

La feuille d'équipe devra-t-être envoyée par mail à :

commission.aura.bmx@orange.fr



8 Timing de course et essais

Le film de course sera établi par le secrétariat de course nommé par la commission BMX RACE et transmis au Président de jury.

Le timing de course sera établi par le Président de Jury nommé par la sous-commission arbitrale BMX. Il devra suivre autant que possible le timing prévisionnel suivant :

- 09h00 Début des essais
 - o 09h00/10h00 Bloc 1 Pré-licencié à Benjamins et Cruisers
 - o 10h00/11h00 Bloc 2 Minimes et +
- 11h15 Début des courses : 1ère manche
- Pause restauration Reprise : 2ème et 3ème manches puis phases finales
- A l'issue des courses Remise des récompenses

9 Les engagements

Rappel : Tarification courses AURA de BMX RACE

Prélicenciés à Benjamin :

Réversion Comité AURA : 0 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,00 €

Minimes Cadets H et F :

Réversion Comité AURA : 6,00 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,00 €

Juniors Seniors H et F :

Réversion Comité AURA : 7,70 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,30 €

Soit :

- Pour une épreuve 20"
 - o 7,00 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin incluse
 - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimes et Cadets
 - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors
- Pour une épreuve 24"
 - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimes et Cadets
 - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors



10 Les inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement sur maj.ffc.fr/Maj/ par les clubs

La clôture des inscriptions est à 20h00, le lundi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Auvergne Rhône-Alpes le jeudi précédant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s) postérieure(s) au mercredi 20h00.

Pénalité : Doublement du montant pour toute inscription du lundi après 20h00 jusqu'au jeudi 20h00. Aucun engagement de pilote ne pourra survenir après jeudi 20h00.

Si un pilote inscrit et engagé dans une équipe se blesse avant la fin des essais, l'équipe a la possibilité de le remplacer au plus tard 15 minutes avant la fin des essais.

Passé ce délai il n'y aura aucune possibilité d'inscrire une équipe.

Un rappel pourra-t-être effectué par le speaker avec l'accord du Président de jury.

Une pénalité de 15 points sera appliquée à l'équipe pour tout pilote manquant.

11 Les catégories 2021 à 2024 (Voir le tableau annexe I)

Si les pilotes garçons d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Pour les féminines, si elles ne sont pas assez nombreuses (moins de 4 pilotes dans la catégorie), elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie tout en gardant un classement séparé.

Aucun sur classement ne sera accepté sauf avis contraire du CTS (Conseiller Technique Sportif) ou du DTN (Directeur Technique National)

12 Classement et récompenses

12.1 Classement général

Après la course, le classement sera envoyé par courriel par l'administrateur de la course à la commission régionale BMX à l'adresse suivante : commission.aura.bmx@orange.fr
Après validation il sera mis sur le site du comité AURA

12.2 Classement des équipes

Le Classement des équipes sera fait à l'issue de l'épreuve, en additionnant les points de chaque pilote.

12.3 Classement des clubs

Pour chaque catégorie, les points des deux meilleurs pilotes de chaque club engagé seront pris en compte pour le classement général des clubs.

12.4 Récompenses

12.4.1 Récompenses classement individuel

Le club organisateur prévoit de récompenser les 3 premiers du classement de chaque catégorie lors de la cérémonie protocolaire.

Un système prévu par l'organisateur à l'arrivée des finales permettra de donner les récompenses aux autres pilotes (4^{ème} à 8^{ème} place) hors cérémonie protocolaire. Pour les catégories « Cruiser », seuls les trois premiers seront récompensés.

12.4.2 Récompenses équipe vainqueur

Le comité AURA prévoit de récompenser l'équipe vainqueur du trophée Auvergne–Rhône–Alpes (Sept trophées)

13 Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire est obligatoire pour tous les pilotes récompensés.

Les pilotes devront être revêtus de la tenue réglementaire et du maillot de leur club pour monter sur le podium.

Tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire. Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

14 Arbitres et bénévoles :

La commission BMX RACE nomme l'administrateur.

La commission du corps arbitral BMX nomme le Président de Jury et avec l'aide des correspondants départementaux elle désigne 18 arbitres licenciés et formés pour œuvrer toute au long de la journée y compris pour les essais.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker (licence en cours de validité)
- Deux personnes en pré-grille (possible bénévole)
- Une personne au "starter" (possible bénévole)
- Du personnel de piste (une personne par virage) (possible bénévole)
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat (possible bénévole)
- Mise en place du secrétariat course (moyen humain et matériel) (possible bénévole)
- Une personne pour l'affichage

Les autres clubs doivent fournir un arbitre licencié à minima. Une pénalité de 100 points par course sera appliquée, sur le classement annuel des clubs, au club qui ne proposera pas d'arbitre.

Chaque club devra faire parvenir à la commission du corps arbitral BMX le nom de l'arbitre proposé le lundi 20h00 (dernier délai) précédant la course.

15 Pistes et club organisateur

Le choix des pistes et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX RACE Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutes les pistes devront avoir leur certification à jour afin de pouvoir postuler.

- Pour rappel, toute piste doit être certifiée, même pour les entrainements. En cas d'accident l'assurance fédérale ne pourra pas être sollicitée et la responsabilité du Président du club sera engagée.

Le dossier d'intention de candidature sera transmis aux clubs par le comité Auvergne-Rhône-Alpes.

Les clubs devront envoyer leur candidature pour le Trophée Auvergne-Rhône-Alpes uniquement au comité régional en indiquant leur souhait entre la course de septembre et celle d'octobre avant le 30 Juin.

Les candidatures doivent être transmises au comité AURA par email à Stéphanie DOUENS
sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com

16 Informations

Un représentant du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la commission BMX RACE sera présent.

Pour le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes - Commission BMX
Nathalie Morawiec, Xavier Rongère, et Sylvette Bouvat Boissin, Stéphane Perenon, Daniel Bottazzi,

Remerciements pour leurs aides et soutiens indéfectibles à :
Michel Lechaigne, Gérard Breuil, Stéphane Régnier

Le 12 mai 2021



Xavier Rongère



Nathalie Morawiec

Président(e) de la commission BMX RACE

Annexe I

20 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
5 ans / 6 ans	Pré licencié	X	X
7 ans / 8 ans	Poussin	X	X
9 ans / 10 ans	Pupille	X	X
11 ans / 12 ans	Benjamin	X	X
13 ans / 14 ans	Minime	X	X
15 ans / 16 ans	Cadet	X	X
17 ans / 18 ans	Junior	X	
17 ans et plus	Femme 17 et +		X
19 ans et plus	Homme 19 et +	X	

24 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
13 ans / 16 ans	Minime/Cadet	X	
13 ans et plus	Fille et Dame		X
17 ans / 29 ans	Homme 17/29	X	
30 ans / 39 ans	Homme 30/39	X	
40 ans et plus	Homme 40 et +	X	